

Association des Amis pour la restauration de l'église SAINT YVES de Minihy-Tréguier

N° RNA : W223002044

Siège social : Mairie de
Minihy-Tréguier



Association habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à la réduction d'impôt, en application des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

Site : <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com>

Mail : amis.saintyves.minihy@gmail.com

Compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le vendredi 08 février 2019 à Minihy-Tréguier

Présents : Présidente : Mme Saliou, Vice Président : Mr Le Cozannet, Secrétaire Mme Gallais, secrétaire adjointe : Mme Giacobi, Trésorier Mr Nicolas.

Ouverture de séance 18h50 en présence de 40 adhérents et de 38 autres représentés par pouvoir nominatifs vérifiés.

Rapport moral : Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu à la mairie de Minihy Tréguier le 08/02/2019, en présence de 40 personnes, la présidente, Elizabeth Saliou, a présenté le rapport moral de l'association. Ont suivi, le rapport financier présenté par Michel Nicolas, trésorier et le rapport sur l'avancée des travaux présenté par Marie-Yvonne Gallais, secrétaire.

Dans son rapport moral, la présidente a, tout d'abord, remercié les adhérents pour leur présence et leur soutien fidèle lors des différentes manifestations organisées tout au long de l'année 2018, la municipalité et le Père Caous pour leur aide et leur soutien constant.

Elle a rappelé les objectifs de l'association puis les différentes manifestations sur l'année écoulée et enfin encouragé chacun à suivre les activités et événements sur le site de l'association. <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com>

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier présenté par le trésorier Mr Michel Nicolas :

L'association a organisé plusieurs manifestations qui se sont toutes avérées bénéficiaires pour un total de 4468,96€

Les dons reçus s'élèvent à 5556€ et le règlement des adhésions à 2300€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 342,87€. Un don de 2000€ a été fait à la municipalité en participation à la restauration de 2 vitraux de l'église.

Le compte d'exploitation 2018 est positif à 9982,09€.

Les comptes ont été vérifiés. Les différentes pièces de comptabilité sont à la disposition des adhérents.

La présidente propose ces comptes aux questions, puis au vote d'approbation. Comptes approuvés à l'unanimité.

Point sur l'avancée du dossier des travaux par Mme Gallais secrétaire :

Rappel des travaux effectués en 2018 à la demande de la municipalité : Restauration de deux vitraux côté nord est. Mise en restauration de la chaire à prêcher déposée en mai 2017 à la demande des services des monuments Historiques.

Inscription au titre des Monuments Historiques du tableau du « Testament de Saint Yves », de la Vierge à l'Enfant dite Vierge de Kermartin par arrêté préfectoral de mai 2018. Demande de classement au titre des Monuments Historiques du tableau du « Testament » en cours.

-Poursuite de l'étude de faisabilité de la globalité du chantier de restauration de l'édifice en partenariat avec les services des Monuments Historiques, Bâtiments de France.
-Lecture des témoins posés en novembre 2016 suite à l'étude diagnostic de l'ensemble de l'édifice. Ces témoins posés au droit du clocher avaient pour objectif de surveiller les mouvements éventuels du clocher. L'interprétation menée par Madame Quéro, Ingénieure du Patrimoine CRMH et Mr Le Boulzec entrepreneur ayant posé les témoins il y a maintenant 2 ans, stipule qu'un seul témoin situé côté Nord est cassé; mais ne présente pas de déformation verticale ou de basculement important; les autres témoins extérieurs Sud et intérieurs sont en place. On peut donc estimer que la cassure du témoin Nord serait plutôt due à un mouvement de terrain logique, compte tenu du poids du clocher, de la nature du sol, et de sa construction. A priori cela ne suscite pas d'interventions lourdes justifiant une reprise de fondations, ni une priorité d'intervention des travaux de restauration du clocher qui restera néanmoins à restaurer (rejointoiement et coulis dans les maçonneries), tel que prévu dans l'étude diagnostic de MME LE BEC.

La restauration des deux façades Nord et Sud avec les chéneaux seront donc prioritaires, puis la façade Ouest avec le clocher et la façade Est et ensuite les travaux intérieurs.

Un phasage des travaux peut maintenant être envisagé par la municipalité en quatre tranches.

Une première tranche ferme budgétisée en 2019, concernerait l'achèvement de la restauration de la façade nord pour un montant de 320 000€ HT.

Seraient ensuite programmées 3 tranches optionnelles:

2020 : façade Sud, sacristie et tour d'escalier Ouest pour un montant de 345 000€ Ht,

2021 : façades Ouest et clocher, façade Est pour un montant de 300 000€ Ht

2022 : intérieur de l'église pour un montant de 260 000€ Ht.

Ce cahier des charges établi va permettre à la municipalité de lancer l'appel d'œuvre à maîtrise d'œuvre d'ici à fin du mois de février. Un début des travaux pour la façade nord pourrait être réalisé fin 2019, début 2020. Les travaux seront subventionnés par la Drac à hauteur de 40%. En parallèle, une étude globale de restauration du mobilier, de trois tableaux dont le Testament et de cinq statues en bois polychrome, toutes inscrites au titre des monuments historiques est en cours.

L'association poursuivra son objectif d'accompagnement de la municipalité dans le financement de ces travaux. Le dossier de phasage des travaux maintenant établi permettra à chacun d'entre nous, adhérents de l'association ou simple sympathisant de cette cause, de s'engager dans une recherche de mécénat selon ses possibilités.

La Présidente a, par la suite, présenté les projets pour la prochaine année.

Elle s'est félicitée de l'avancée du dossier en mairie et du phasage des travaux qui vont permettre à l'association de faire appel à mécénat en élaborant les dossiers nécessaires à leur aboutissement.

Elle a rappelé que les activités pour l'année sont en cours d'organisation afin d'établir au plus vite un calendrier des prochaines animations.

Deux manifestations sont d'ores et déjà planifiées: Les 9 et 10 mars: Repas organisé à la salle des fêtes de Langoat. Plats à emporter le 9 mars à partir de 17h et le 10 mars repas sur place à 12h30.

Le dimanche 2 juin, grande brocante au bourg de Minihy-Tréguier.

Un livre sur la vie de St Yves est disponible à la vente au prix de 12€. Cet ouvrage a été écrit et publié par le Père Philippe Roche, ancien Curé de Tréguier. Il est habituellement vendu au profit des différentes aides aux plus démunis organisées par le Père Roche dans la favela de Florianopolis au Brésil où il se trouve depuis son départ de Tréguier. Le Père Roche fait don total de la recette de la vente des livres qu'il met à disposition de l'association pour la restauration de l'église Saint Yves.
Qu'il en soit ici vivement remercié.

Elections au bureau : Selon les statuts, le bureau de l'association peut à ce jour se compléter de 2 nouveaux membres. Un appel à candidatures a été fait. Deux personnes se sont présentées et leurs candidatures ont été validées à l'unanimité des présents et des pouvoirs.
Sont élus Mme Maryline Urvoy et de Mr Michel Guyomarch.

L'assemblée a approuvé les différents rapports et s'est retrouvée autour de quelques douceurs.

Rappel: si dans vos entreprises ou autres des actions de mécénat sont possibles ou si vous avez des propositions d'animation, concerts, conférences à nous faire, n'hésitez pas à nous soumettre vos suggestions.

Clôture de séance à 20h.